



Infos

Mars 2023

N° 414

MAIRIE

106 rue de la Mairie
Le Bourg
16590 BRIE
☎ 05 45 69 96 89

mairie@mairie-brie.fr

Retrouvez toutes les infos sur :
www.brie.fr



Horaires d'ouverture au public

Lundi, Vendredi : 9 h - 12 h / 13 h - 17 h
Mardi, Mercredi, Jeudi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h
Samedi : 9 h - 12 h

Michel BUISSON, Maire de Brie
06 08 53 38 71
michel.buisson302@orange.fr

Date du dépôt des articles pour le prochain « Brie infos »

le 10 mars 2023
adresse mail pour l'envoi des documents
mairie@mairie-brie.fr

L'actualité par MAIL

Si vous souhaitez recevoir chaque semaine les infos de votre commune par mail, contacter :
nathalie.dulais@gmail.com

Brie Infos, édité par la Mairie

Directeur publication : Michel BUISSON

Responsable publication : Nathalie DULAIS

Réalisation : Service administratif de la mairie

Impression : Imprimerie Valantin (l'Isle d'Espagnac)

LE CLUB DES AÎNÉS organise

- Un après midi en chansons SAMEDI 4 MARS
à la salle des fêtes de Brie dès 13 h 30

avec LES COMPAGNONS DE LA TOURLANDRY :
2 h de chansons d'Edith Piaf, des Compagnons de la Chanson, de Jean Ferrat, d'Annie Cordy, et bien d'autres...



- Une sortie « LES RETROUVAILLES » à Bressuire (Deux-Sèvres)
MERCREDI 22 MARS

Renseignements et inscriptions : ☎ 07 84 23 02 60

CINÉMA

À LA SALLE DES FÊTES

DIMANCHE 5 MARS à 16 h 30

« AVATAR LA VOIE DE L'EAU »



de James Cameron, avec Sam Worthington, Zoe Saldana, Sigourney Weaver,... (3 h 12)

Séance exceptionnelle en 3D avec des lunettes actives (les seules dans le département !) permettant une immersion totale dans l'univers de la Planète Pandora et **offrant un relief unique !!** (sans supplément de prix !!)

Synopsis : Film se déroulant plus d'une décennie après les événements relatés dans le premier film, AVATAR : LA VOIE DE L'EAU raconte l'histoire des membres de la famille Sully (Jake, Neytiri et leurs enfants), les épreuves auxquelles ils sont confrontés, les chemins qu'ils doivent emprunter pour se protéger les uns les autres, les batailles qu'ils doivent mener pour rester en vie et les tragédies qu'ils endurent...

VENDREDI 24 MARS à 20 h 30

« CHŒUR DE ROCKERS »



de Ida Techer et Luc Bricault, avec Mathilde Seigner, Bernard Le Coq,... (1 h 31)

Synopsis : Alex, chanteuse dont la carrière peine à décoller, accepte un drôle de job : faire chanter des comptines à une chorale de retraités. Elle découvre un groupe de séniors ingérables qui ne rêve que d'une chose, chanter du rock ! La mission d'Alex va s'avérer plus compliquée que prévu avec la plus improbable des chorales...

Tarifs des entrées : Paiement par CB privilégié

Plein tarif : 4€ / Tarif réduit : 2,50€

L'ATELIER



EXPOSE

du **VENDREDI 17** au **DIMANCHE 19 MARS**

de 10 h à 18 h à la salle des fêtes de BRIE



Peintures, sculptures, vitraux

Initiations et démonstrations
Quizz enfants et adultes

Plus d'infos sur le site : artsenbrie.brie.fr

Venez nombreux- Entrée libre

COLLECTE CARTONS ET PAPIERS

1 benne sera sur le grand parking de l'école de la Prévôterie

• du **MERCREDI 1^{er}** au **VENDREDI 10 MARS**

Nous vous rappelons que vous pouvez collecter : papiers, **cartons (mis à plat)**, livres, magazines, publicités, journaux... (pas de sacs jaunes).

N'y mettez aucun plastique, métal, bouteille plastique, etc !



AS BRIE Calendrier des matchs

SAMEDI 4 MARS

- 18 h : Brie « D 2 » reçoit Saint-Angeau
- 20 h : Brie « D 1 » reçoit ANG Basseau JS



SAMEDI 18 MARS

- 10 h à 12 h : Brie « U11 ans (2) » reçoit Chasseneuil + Saint-Angeau
- 15 h : Brie « D 3 » reçoit Saint-Amant-de-Boixe
- 18 h : Brie « D 2 » reçoit Chasseneuil
- 20 h : Brie « D 1 » reçoit La Couronne CO

SAMEDI 25 MARS

- 10 h à 12 h : Brie « U11 ans (1) » reçoit ACFC + LAC GJ 16

CHASSE À COURRE AUX LIÈVRES

Organisée par la Société de chasse « La Bienvenue »

DIMANCHE 5 MARS

rendez-vous à 8 h 30 au local de chasse



Venez découvrir l'organisation, le travail des chiens et l'éthique de la vénerie.

Il n'y a pas de fusil, vous pourrez suivre à pied, à vélo ou en voiture.

Un casse-croûte sera proposé 5€

SOCIÉTÉ DE CHASSE



LA BIENVENUE

Pour plus de renseignements :

R. ROUCHER ☎ 06 09 96 00 23

Réservez la date du 23 avril pour le repas de la chasse à la salle des fêtes de Brie !

m.b.a
MUTUELLE

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Pour garantir un accès aux soins au plus grand nombre, MBA mutuelle, en partenariat avec le CCAS de Brie, fait bénéficier les habitants de la commune d'une complémentaire santé à tarif négocié.

Des permanences, avec une conseillère MBA Mutuelle, sont mises en place pour répondre à toutes vos questions :



LES MARDIS 7 et 21 MARS

dans l'espace « France Services »
(à gauche de la salle des fêtes)

Merci de **prendre rendez-vous** auprès de Mme JOUSSEAUME ☎ 06 73 89 24 36

L'APE ORGANISE



UN LOTO :
SAMEDI 11 MARS

à partir de 20 h à la salle des fêtes

LOTÉ DES ÉCOLES

SAMEDI 11 MARS 2023

Ouverture des portes 19h - Tirage à 20h

Salle des fêtes de Brie

Matériel à rajouter dans un parc animalier, imprimante, casque de jeu, trottinettes, jeu de société, 1er télescope, playmobil, jeux créatifs, entrées parcs.... etc !!!

3€ le carton

7€ les 3

10€ les 5

2 parties enfants

2€ le carton

+ 1 mois partie enfant gratuite

Ventes de boissons, orpèges et hot dogs

Nombreux lots :

Séjour dans un parc animalier, imprimante, casque de jeu, trottinettes, jeux de société, 1er télescope, playmobil, jeux créatifs, entrées parcs.... etc !!!

UNE CHASSE AUX ŒUFS :
SAMEDI 1 AVRIL

à partir de 14 h 30 au départ de la Vallée

Sur réservation au **06 52 02 88 32**

Tarifs :
3 € de Participation par enfant



APRÈS-MIDI RÉCRÉATIF

proposé par la commission "Action sociale et solidarité" sous forme de jeux en direction des personnes de plus de 65 ans.

JEUDI 9 MARS

à partir de 14 h à la Salle des Fêtes



Des moments de convivialité sans aucune contrainte, qui vous permettront d'être moins seuls.

Un goûter clôturera cet après midi

Si vous avez un soucis de mobilité, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie ☎ 05 45 69 96 89

COMMÉMORATION

du 61^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie avec une inauguration d'un arbre de la paix

DIMANCHE 19 MARS à 15 h

devant la stèle du 19 mars 1962



Venez faire réparer gratuitement vos objets et leur donner une seconde vie !

Nos bénévoles essaieront de réparer avec vous vos objets en panne.

SAMEDI 4 MARS

de 9 h 30 à 12 h au CCAL

(Centre Culturel Associatif et de Loisirs)

Renseignements : repaircafebrie@hotmail.com
Florence THOS ☎ 06 22 29 77 65

PERMANENCES IMPÔTS

Des permanences des Finances Publiques (service des impôts) seront organisées à l'espace France Services de Brie à côté de la salle des fêtes

de 14 h à 16 h uniquement sur rendez-vous.

MERCREDIS 8 et 22 MARS

Prendre rendez-vous :

sur le site **lmpot.gouv.fr** dans contact et rendez-vous (sans passer par votre compte en ligne)

Ou en appelant les agents France Services ☎ 05 45 69 96 89,



MARS EN BRACONNE

JEUDI 23 MARS

à la salle des fêtes à 20 h 30

Station 44

Concert-Pop

Concert de la NEF décentralisé



En collaboration avec La Nef, Station 44 est le duo musical d'Anouk Degrande et Simon Penard-Philippe.

C'est à la lumière de dix ans d'amitié et de collaborations que ce projet a été construit, afin d'explorer la complémentarité de leurs différentes références. À la racine du projet, se trouve la volonté d'assumer les reliefs de leurs multiples influences, dans la lignée de groupes tel que Fat Freddy's Drop. Au croisement de l'électro pop et du reggae dub, Station 44 s'appuie sur ses mélodies fortes et productions enivrantes pour soutenir les performances vocales de ses deux personnalités.

Gagnant du Tremplin des Studios de La Nef en juillet 2022

www.facebook.com/station44music/

JEUDI 23 MARS

à la salle des fêtes à 19 h



Présentation de l'étude

« **Les Drôlesses Musiciennes** »

Par Typhaine Pinville, chargée de l'étude et docteure en musicologie et Laetitia Perrot, directrice de La Nef.

La Nef a mené en 2021-2022 une observation sur le parcours des musiciennes en Charente, à une période où le secteur musical entier s'interroge sur la sous-représentation des femmes dans les pratiques professionnelles et amateurs.

<https://www.lanef-musiques.com/made-in-lanef/>

CHANGEMENT D'ENSEIGNE « ÇA CHAUFF' MARCEL » devient « ILLICO PESTO »

Laurent ALEXANDRE remercie vivement son aimable clientèle de la confiance apportée depuis son ouverture.

Il a confié ses fourneaux à son repeneur

M. David RAUD

à partir de début mars

Pizzeria / Kébab / Burger



Plus d'infos sur le site :
<https://illicopesto.fr/>

Ouvert tous les jours : de 17 h 15 à 21 h et 22 h le week-end
Poulets à emporter le dimanche midi : 10 h 30 à 13 h

Réservez : ☎ 05 45 69 99 42

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Racontines "Coups de cœur" :

SAMEDI 25 MARS : 10 h 30 - 11 h 15

Lecture suivie d'une activité manuelle
Gratuit ouvert à tous, sur **inscriptions du 1er au 20 mars** ☎ 05 45 22 58 18 (Dans la limite de 10 places)
La présence d'un accompagnateur est obligatoire



Festival « Mars en Braconne » :

MERCREDI 29 MARS : 16 h

SPECTACLE « Lili & la louve » lecture dessinée par la Compagnie du Paon Bleu
Entrée libre, tout public

Réservez obligatoire jusqu'au 27 mars 18 h
☎ 05 45 22 58 18 (nombre de place limité)

Pour ses sept ans, Lili découvre qu'elle a un don incroyable et magnifique : parler le langage des animaux.



Date à retenir

Festival « Graines de Mômes » :

MERCREDI 5 AVRIL : 16 h 30 aux jardins familiaux ou à la MDA (si mauvais temps)

Spectacle « Tour de jardin » par Nadège Rigalleau
Fantaisie musicale et printanière (30min)

Tout public à partir de 1an (dans la limite de 40 places)

Réservez obligatoire du 15 mars au 1er avril à 12 h
☎ 05 45 22 58 18

VIDE CHAMBRE D'ENFANTS

organisé par l'association GALIPETTE ÉVEIL 0-3 ans

DIMANCHE 02 AVRIL 2023



LE DIMANCHE 2 AVRIL

à la salle des fêtes de 9 h à 14 h

Nous recherchons des dons de jouets et articles de puériculture qui seront vendus cette journée-là au profit des enfants de l'association. Merci de les déposer dans nos locaux, au 13 Rue du Champ Pradaud à BRIE.

Renseignements et réservations des exposants

À partir de **MERCREDI 01 MARS à 9 h**
au 06 73 92 40 72 ou au 06 87 05 42 98

Tarif du mètre linéaire : 3 € (tables fournies)

Les portants ne seront pas autorisés en salle.

Les enfants de Galipette vous remercient par avance de votre participation.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes nés en **MARS 2007** sont priés de se présenter à la mairie, munis du **livret de famille**, en vue du recensement militaire, le mois même de leurs **16 ans**, aussitôt après leur date d'anniversaire.

ATELIER COUTURE POUR LA FÊTE DES MAMANS



Le club tricot-couture (section BLC) propose aux enfants de 9 ans et plus un après-midi couture afin de réaliser un cadeau pour leur maman.

Rendez-vous pendant les prochaines vacances scolaires

LE SAMEDI 15 AVRIL

de 14h à 17h au CCAL du bourg.

Inscrivez-vous rapidement, nombre de places limité



Renseignements et inscriptions :
Cécilia DUPUY ☎ 06 64 15 35 75
✉ cecilia.dupuy01@orange.fr

CHÈQUE ÉNERGIE

Face à la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement va attribuer deux aides exceptionnelles pour aider les ménages à payer leurs factures d'énergie.

Pour 12 millions de ménages : un chèque énergie exceptionnel
Si vous êtes déjà bénéficiaires du chèque énergie au titre de 2022, vous recevrez un chèque énergie complémentaire de 200 €. Pour les ménages dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation (RFR/UC) est supérieur ou égal 10 800 € et inférieur à 17 400 €, Vous recevrez un chèque énergie de 100 €. Ce chèque énergie exceptionnel est envoyé automatiquement à partir de fin décembre, sans aucune démarche de votre part.

Pour les ménages se chauffant au fioul domestique : Chèque énergie exceptionnel opération fioul :

Si vous êtes bénéficiaires du chèque énergie 2022 et si vous avez utilisé votre dernier chèque énergie auprès d'un vendeur de fioul domestique : vous avez dû recevoir automatiquement un chèque exceptionnel fioul d'un montant de 200 € en novembre 2022.

Pour les autres ménages se chauffant au fioul domestique, un portail de demande en ligne est à votre disposition pour vous permettre de demander, sous réserve d'éligibilité, un chèque énergie d'un montant de 200 € ou 100 € en fonction de votre situation.

Si vous n'avez pas reçu de chèque énergie exceptionnel fioul 2022, vous pourrez vérifier votre éligibilité aux chèques énergie exceptionnels et fioul 2022 sur le simulateur.

Pour les ménages se chauffant au bois : un portail de demande en ligne est à disposition, pour vous permettre de demander, sous réserve d'éligibilité, un chèque énergie d'un montant de 50 € à 200€ en fonction de votre situation.

Vous pourrez vérifier votre éligibilité au chèque énergie exceptionnel bois 2022 à partir de mi-février sur le simulateur sur ce même portail.

Le chèque exceptionnel bois et le chèque exceptionnel fioul 2022 ne sont pas cumulables.

Renseignements complémentaires :
<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Pour vérifier votre éligibilité :
<https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>



PROPRIÉTAIRES : OBLIGATION DE DÉCLARATION DE VOS LOGEMENTS

Tous les propriétaires d'un bien immobilier bâti sont concernés par une nouvelle obligation déclarative à compter du 1er janvier 2023 :

**la déclaration d'occupation des logements
dont ils sont propriétaires.**

Cette nouvelle obligation déclarative s'effectue dans le service en ligne disponible sur impots.gouv.fr dans votre espace Particulier / onglet « Biens immobiliers ».

Ainsi, les propriétaires d'un bien immobilier bâti doivent indiquer à l'administration, **avant le 1er juillet 2023**, les informations suivantes :

- les modalités d'occupation du local ;
- la nature de l'occupation ;
- l'identité des occupants ;
- la période d'occupation du ou des locaux dont ils sont propriétaires ;
- Pour le cas particulier des locations saisonnières : le début de la période de location saisonnière et les modalités de gestion du bien ;
- le loyer mensuel hors charge (facultatif)

Ces informations aideront l'administration à établir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur les locaux vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Il est donc impératif d'indiquer à l'administration, via le nouveau service en ligne « Biens immobiliers », la **situation de votre (ou vos) logement(s) au 1er janvier 2023**.

Le ou les biens bâtis dont vous êtes propriétaire sont ainsi affichés dans le nouveau service en ligne « Biens immobiliers ».

Pour chacun d'eux, vous devez cliquer sur « Déclarer » et indiquer les informations demandées.

Chaque fois qu'il est identifié par la DGFIP qu'une déclaration est nécessaire de votre part, une pastille bleue « Déclaration attendue » est affichée. Elle disparaît dès la déclaration validée. Vous pouvez également déclarer un changement de la situation d'occupation même en l'absence d'une déclaration attendue.

Le service est ouvert toute l'année, 7 jours sur 7 et 24h sur 24. En cas de question ou de difficulté pour effectuer cette démarche, vous pouvez contacter :

- le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé)
- votre service gestionnaire, via la messagerie sécurisée (choisissez le formulaire « J'ai une question sur le service « Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact et RDV » en haut à droite de cette page).



Attention : il s'agit bien d'une obligation déclarative, qui s'accompagne donc d'un dispositif de sanction (article 1770 terdecies du CGI). Une amende d'un montant forfaitaire de 150€ par local pourra ainsi être appliquée en cas d'erreur, d'omission ou d'insuffisance déclarative !